

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

- :: :: :: :: :: :: -

L'An deux Mil dix-huit, le 14 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel **SINSON**, Maire, le 7 novembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : M. **GIBAUT**, Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, MM. **AUGIS**, Mme **CATILLON**, Mme **DEROUE-LEDUC**, M. **ALEXANDRE**, Mme **ROUTY**, Mme **LE TRAOUZ**, Mme **ROUPILLARD**.

Mme **ESCARTIN** a donné procuration à M. **SINSON**,  
M. **CHUET** a donné procuration à Mme **CATILLON**,  
M. **PERROT** a donné procuration à M. **GIBAUT**.

Absente : Mme **AZEVEDO**.

M. Jacky **AUGIS** a été élu secrétaire de séance

N° 20181114-01

### PRESENTATION DE M. GLORIEUX Sébastien, CANDIDAT A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT

M. le Maire présente monsieur Sébastien **GLORIEUX**, candidat à l'exploitation du bar-restaurant, ainsi que monsieur et madame **DUQUESNOIS**, ses parents, qui l'accompagnent dans la construction de ce projet.

M. **GLORIEUX**, après une formation de base en cuisine et diverses expériences, travaille actuellement en qualité de chef de cuisine au restaurant du musée Carlsberg à Copenhague. L'expérience acquise tout au long de ces années l'a conduit naturellement à prendre la décision de s'installer. Le projet de la municipalité de réhabiliter les locaux de l'ancien café-restaurant pour y recréer cette activité, la diversité et la qualité des produits régionaux disponibles permettant de travailler des produits frais, le positionnement géographique, notamment, ont séduit M. **GLORIEUX** qui s'est déclaré candidat à l'exploitation de ce commerce. Il a le projet de servir des repas s'inspirant du concept de la bistronomie alliant prix doux et cuisine inventive réalisée à partir de produits bons et simples. Le contrat de travail de M. **GLORIEUX** prend fin en décembre 2018 par suite de la fermeture de longue durée, pour travaux, de l'établissement qui l'emploie. Il sera donc pleinement disponible dès le début de l'année 2019 pour se consacrer à la finalisation de son projet (démarches administratives, recherche de fournisseurs, formations et agréments divers, achat d'équipements, ...) afin de pouvoir ouvrir le commerce à la mi-mars 2019.

M. et Mme **DUQUESNOIS** ont une longue expérience dans l'hôtellerie-restauration et maîtrisent parfaitement les nouveaux moyens de communication ; ils accompagneront leur fils dans la construction de son projet et lors du démarrage de l'activité.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation faite par M. **GLORIEUX** de son projet,

Considérant que ce projet répond pleinement aux attentes et besoins exprimés par l'équipe municipale lorsqu'elle a décidé de s'investir dans le projet de ré ouverture du bar restaurant,

Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

**AGREE** la candidature de monsieur Sébastien GLORIEUX pour l'exploitation du café-restaurant.

N° 20181114-02

### **AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LE BAIL COMMERCIAL DU BAR-RESTAURANT**

M. le Maire rappelle que les conditions du bail commercial ont été fixées par cette même assemblée dans sa séance du 26 juin dernier. Il informe l'assemblée que ce bail sera consenti pour une durée de 9 années (bail commercial) à la Sarl L'AUBERGE DE MEUSNES représentée par monsieur Sébastien GLORIEUX.

L'assemblée ayant délégué au Maire, par décision en date 30 juin 2014, l'attribution de « décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 », il n'y a pas lieu de délibérer de nouveau pour autoriser le Maire à signer ledit bail.

N° 20181114-03A

### **AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DU BAR RESTAURANT**

M. le Maire informe les membres présents que lors d'un rendez-vous de chantier il est apparu nécessaire de remplacer le portail métallique d'accès par une porte bois deux vantaux, de remplacer une fenêtre à l'étage, d'installer un panneau occultant pour la « salle des banquet » et mettre en place un bardage « déco » dans la salle de restaurant. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 4 107.00 €, soit 4 928.40 € T.T.C. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 4 du marché.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Vu l'avis de la commission de travaux,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,  
A la majorité,

**DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 4 – Menuiseries extérieures – Serrurerie – Menuiseries intérieures

Attributaire : Sarl TURPIN, 20 route du Bellanger, 41110 CHATEAUVIEUX

Marché initial du 30.03.2018 : 51 373.700 € H.T.

Avenant n° 1 : + 4 107.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 55 480.70 € H.T.

Objet : remplacement du portail métallique d'accès par une porte bois deux vantaux, remplacement une fenêtre à l'étage, installation un panneau occultant pour la « salle des banquet » et mise en place un bardage « déco » dans la salle de restaurant.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

N° 20181114-03B

### **AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DU BAR RESTAURANT**

M. le Maire informe les membres présents que lors d'un rendez-vous de chantier il est apparu nécessaire de procéder à la reprise du plancher existant au-dessus de la salle de restaurant et de mettre en place un réseau EU haute température pour les rejets de cuisine. D'autre part, par suite des résultats de l'étude de sol, il convient d'augmenter la profondeur des fondations de l'extension. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 4 550.40 €. Par ailleurs, certaines prestations prévues au marché ne seront pas réalisées par suite de mise à disposition par le maître d'ouvrage de WC et de bâtiment existant pour cantonnement, d'absence de démolition des conduits de cheminée, de conservation de la porte de cave et du résultat de l'étude béton ne préconisant pas la confection d'un poteau pour escalier ; elles génèrent une moins-value de 2 182.00 € H.T. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 2 du marché pour un montant H.T. de 2 368.40 €.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Vu l'avis de la commission de travaux,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,  
A la majorité,

**DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 2 – Curage – Gros œuvre – Maçonnerie – Ravalement - Réseaux

Attributaire : Sarl Rémy BROSSIER, 1 Village des Vignes, 366600 FONTGUENAND

Marché initial du 30.03.2018 : 175 598.80 € H.T.

Avenant n° 1 : + 2 368.40 € H.T.

Nouveau montant du marché : 177 967.20 € H.T.

Objet :

- Plus-value pour reprise d'ossature du plancher existant au-dessus de la salle de restaurant, surprofondeur des fondations de l'extension, mise en place d'un réseau EU haute température pour les rejets de cuisine.
- Moins-value pour mise à disposition par le Maître d'Ouvrage de WC et de bâtiment existant pour cantonnement, conservation des conduits de cheminée et de la porte de cave, non réalisation du poteau pour escalier.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**MARCHE DE TRAVAUX DU CABINET MEDICAL :  
AVENANTS POUR AJUSTEMENTS DE FIN DE CHANTIER**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du cabinet médical sont en voie d'achèvement.

Lors d'un rendez-vous de chantier, il est apparu nécessaire de procéder à la reprise des plinthes carrelées consistant en un raccord de carrelage et la pose de plinthes PVC et également mettre en place un sol souple dans le SAS. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 630.80 €, soit 756.96 € T.T.C. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 6 du marché.

Par ailleurs, la commission de travaux a considéré qu'il convenait de supprimer le plafond CF 1 H 00 et le remplacer par un faux-plafonds suspendu avec coffrage pour réseau VMC. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de - 1 874.45 €, soit - 2 249.34 € T.T.C. Monsieur le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en moins-value avec le titulaire du lot n° 3 de ce marché.

D'autre part, la commission a considéré que la protection de portes et angles ne se justifiait pas et qu'il n'était pas indispensable de confectionner un placard pour le tableau électrique. Par ailleurs, la commission a décidé de modifier des meubles vasques et de changer le sens d'ouverture d'une porte existante. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de - 1029.80 €, soit - 1 235.76 € T.T.C. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en moins-value avec le titulaire du lot n° 2 de ce marché.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Vu l'avis de la commission de travaux,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,  
A la majorité,

**DECIDE** de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 2 – Menuiseries extérieures – Serrurerie – Menuiseries intérieures

Attributaire : Sarl TURPIN, 20 route du Bellanger, 41110 CHATEAUVIEUX

Marché initial du 14.04.2018 : 11 662.50 € H.T.

Avenant n° 1 : - 1 029.80 € H.T.

Nouveau montant du marché : 10 632.70 € H.T.

Objet : non réalisation de protections de portes et angles, non réalisation d'un placard pour tableau électrique, modification des meubles vasques et changement d'ouverture d'une porte existante.

Lot n° 3 – Plâtrerie – Isolation - Plafonds

Attributaire : Sarl CHAUSSARD, 638 rue des Champs Blanchets, 41250 MONT-PRES-CHAMBORD

Marché initial du 14.04.2018 : 10 213.57 € H.T.

Avenant n° 1 : - 1 874.45 € H.T.

Nouveau montant du marché : 8 339.12 € H.T.

Objet : supprimer le plafond CF 1 H 00 et le remplacer par un faux-plafonds suspendu avec coffrage pour réseau VMC,

Lot n° 6 : Revêtements de sols, faïences

Attributaire : Philippe MARIDET, « La Marcottière » 41200 VILLEFRANCHE SUR CHER

Marché initial du 14.04.2018 : 3 764.00 € H.T.

Avenant n° 1 : + 630.80 € H.T.

Nouveau montant du marché : 4 394.80 € H.T.

Objet : reprise des plinthes carrelées et pose d'un sol souple dans le SAS,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

N° 20181114-05

**AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LE BAIL DU CABINET MEDICAL  
AVEC LE Dr GARREAU**

M. le Maire rappelle que le montant du loyer du cabinet médical a été fixé par délibération de cette même assemblée en date du 26 juin dernier Il informe l'assemblée que ce bail sera consenti pour une durée de 10 années au Dr Stéphane GARREAU.

L'assemblée ayant délégué au Maire, par décision en date 30 juin 2014, l'attribution de « décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 », il n'y a pas lieu de délibérer de nouveau pour autoriser le Maire à signer ledit bail

N° 20181114-06

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU TITRE DE L'ENFANCE  
JEUNESSE POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AU STADE**

Mme CHUET expose à l'assemblée que le terrain multisports est très apprécié des adolescents et des familles. Toutefois, il est regretté l'absence d'installations de jeux à l'usage des jeunes enfants de moins de 8 ans. Aussi, Mme CHUET propose-t-elle d'installer 3 équipements complémentaires. Le coût de ce programme de travaux comprenant la création de la plateforme destinée à recevoir ces équipements, la fourniture et l'installation des jeux est estimé à 29 886.53 € H.T., soit 35 863.84 € T.T.C. Elle précise que cet équipement est susceptible de recevoir la participation financière de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au titre de l'enfance jeunesse en la forme d'un fonds de concours pour l'acquisition du matériel.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Mme CHUET,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet qui lui est présenté d'un montant H.T. de 29 886.53 €,

**DEFINIT** ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel :

**DEPENSES** **29 886.53 €**

Création d'une plateforme	10 240.00 €
Pose des jeux	4 875.00 €
Fourniture de 3 jeux	14 771.53 €

**RECETTES** **29 886.53 €**

Fonds de concours CCV2C	7 385.77 €
Autofinancement communal :	22 500.76 €

**SOLLICITE** la participation financière de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au titre de l'enfance-jeunesse.

N° 20181114-07

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
AU TITRE DE LA D.S.R. 2019 POUR LA REHABILITATION  
ET LA MISE AUX NORMES DES DEUX LOGEMENTS DE L'ECOLE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été contacté par trois jeunes femmes lesquelles lui ont fait part de leur projet de créer une Maison des Assistantes Maternelles dans notre commune et étaient à la recherche de locaux pour accueillir cette activité.

Il rappelle également la réflexion engagée par cette assemblée sur les deux logements de l'école Jules Ferry, inoccupés depuis de nombreuses années.

Ces appartements, réunis, offrent une surface de 175 m<sup>2</sup> environ et conviendraient aux candidates mais nécessitent d'importants travaux de réhabilitation, mise aux normes, redistribution. L'accessibilité doit également être traitée. Un chiffrage a été demandé à M. ALBERTINI du Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme à Selles sur Cher avec la contrainte, dans le projet de redistribution et d'aménagement, de prévoir la possibilité de séparer de nouveau cet espace et d'en faire deux appartements distincts si le projet de maison des assistantes maternelles n'aboutissait pas ou si la M.A.M. était amenée à cesser son activité. Le montant des travaux, honoraires et dépenses annexes est estimé à 167 450 € H.T. étant ici précisé que certains postes de dépense peuvent évoluer, les résultats des diagnostics plomb et amiante n'étant pas connus à ce jour.

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental ayant reconduit la Dotation de Solidarité Rurale, il propose de présenter ce dossier au titre de 2019.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de travaux de réhabilitation, mise aux normes des deux logements de l'école dont le coût s'élève à la somme H.T. de 167 450.00 €, soit 184 195 € T.T.C.,

**SOLLICITE** une subvention en capital du Département au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2019,

**PRECISE** que ces travaux seront financés pour partie par un emprunt et pour partie sur les fonds propres de la commune pour la part non couverte par les subventions,

**MANDATE** M. le Maire pour la signature de tous documents nécessaires au dépôt et à l'instruction de cette demande de subvention.

N° 20181114-08

**PROGRAMME ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 :**  
**EXTENSION DE LA DESSERTE RUES EMILE ZOLA, STENDHAL, MARIE CURIE**  
**ET CREATION D'UN RESEAU AVEC UNITE DE TRAITEMENT**  
**DANS LE HAMEAU DE « CHAMBERLIN » -**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AUPRES DE L'ETAT AU TIRE DE LA D.E.T.R. 2019**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les habitants du hameau de « Chamberlin » lui ont adressé un courrier par lequel ils demandent la réalisation prochaine de travaux d'assainissement afin d'apporter une solution aux problèmes qu'ils rencontrent pour le traitement et l'évacuation de leurs eaux usées en raison de la nature du sol, constitué d'argile à silex, d'une aptitude médiocre. Les habitants de la rue Stendhal rencontrent également ces mêmes difficultés liées à une aptitude médiocre des sols d'une nature toutefois différente. Il rappelle également que nombre de dispositifs situés rue Marie Curie ne sont pas conformes et qu'il importe de limiter le risque de pollution de la rivière le « Fouzon » située en contre-bas et à faible distance des habitations. Il rappelle également la délibération de cette même assemblée en date du 23 janvier 2018 confirmant le classement en zone d'assainissement collectif des rues Stendhal, Marie Curie et Emile Zola raccordables sur l'unité de traitement existante, ainsi que les rue et impasse Eugène Delacroix (partie Sud du hameau de « Chamberlin ») pour la desserte desquelles il conviendra de créer une petite unité de traitement. Il rappelle enfin que l'assemblée a confié au bureau B.I.A. à Chabris (36210) la réalisation d'une étude technique et financière relative au traitement des situations énoncées ci-dessus.

L'étude réalisée par BIA Géo, Géomètres-Experts et Bureau d'Etudes à Chabris (36210), consiste donc en un projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées des rues Emile Zola, Stendhal, Marie Curie et de création d'un réseau d'assainissement avec station de traitement des eaux usées à « Chamberlin ». Ces travaux sont décomposés en 3 lots : 1 lot réseau, 1 lot contrôle, 1 lot station de traitement à « Chamberlin ». Le montant total de l'opération est estimé à la somme H.T. de 591 600.00 € se décomposant comme suit : lot n° 1 : 484 500.00 € H.T., lot n° 2 : 21 700.00 € H.T., lot n° 3 : 50.000 € H.T., dépenses annexes : 35 400.00 € H.T.

*Le plan prévisionnel de financement de l'opération s'établit ainsi :*

<b>Dépenses H.T. :</b>	<b>591 600.00 €</b>
Travaux et frais d'études :	591 600 .00 €
<b>Recettes H.T. :</b>	<b>591 600.00 €</b>
Subvention Agence de l'Eau :	--
DETR (50 %) :	295 000.00 €
Participation aux frais de raccordement :	
74 raccordés x 1 500.00 € :	111 000.00 €
Produit des emprunts :	135 600.00 €



*Autofinancement :*

50 000.00 €

*M. le Maire informe l'assemblée que cette opération est susceptible de bénéficier du concours financier de l'Etat en la forme de la D.E.T.R.*

*Il précise qu'à ce jour aucune information ne nous permet de nous assurer de la participation financière de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne.*

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** le dossier d'avant-projet qui lui est présenté pour un montant total d'opération de 591 600.00 €, soit 709 920.00 € T.T.C,

**ARRETE** le plan prévisionnel de financement tel que proposé ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux le plus élevé possible,

**PRECISE** que ces travaux sont susceptibles de connaître un commencement d'exécution en octobre 2019,

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et d'une manière générale faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier.

N° 20181114-09

## **CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Considérant que la commune de MEUSNES appartient à la catégorie des communes de 1 000 habitants et plus dans laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission doit être composée de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et de deux conseillers municipaux appartenant à la seconde liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Considérant que ne peuvent être membres de la commission à ce titre, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,

Le Conseil Municipal,  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,



Et à l'unanimité,

**DESIGNE**, comme membres de la commission de contrôle :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Liste</b>	<b>Membres suppléants (pas obligatoire)</b>
M. <b>AUGIS</b> Jacky	SOLIDAIRES DANS L'ACTION	---
Mme <b>CATILLON</b> Dolly	SOLIDAIRES DANS L'ACTION	---
Mme <b>ROUTY</b> Nicole	SOLIDAIRES DANS L'ACTION	---
Mme <b>LE TRAOUÉZ</b> Claudette	POUR MEUSNES, LISTE D'UNION DEMOCRATIQUE ET LAIQUE	---
Mme <b>ROUPILLARD</b> Laurence	POUR MEUSNES, LISTE D'UNION DEMOCRATIQUE ET LAIQUE	---

Nota : Pour les communes de plus de 1 000 habitants, le quorum sera atteint lorsque 3/5 des membres seront présents.

N° 20141114-10

### **VIREMENTS DE CREDITS**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de procéder aux virements de crédits suivants :

#### **BUDGET 264 – EAU**

##### Dépense :

Article 2315 – opération 12 – Périmètre de protection du forage :	+ 2 800.00 €
Article 020 – dépenses imprévues :	- 2 800.00 €.

Le Conseil Municipal,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,

**VOTE** le virement de crédits ci-dessus proposé.